

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES de 2nd - 1ère - Terminale DEMI-PENSION et INTERNAT

Conformément à l'arrêté du CG de la Nouvelle Aquitaine, le lycée de BORDA offre la possibilité pour les lycéens d'opter pour un des forfaits suivants : (tarif provisoire pour un élève non boursier)

- Interne : Tarif sept-déc. 2024 – Tout compris → **563.85€**
 - Demi-pensionnaire : Abonnement 5 jours/semaine : Tarif sept-déc. 2024 → **212.72€**
 - Demi-pensionnaire : Abonnement 4 jours/semaine : Tarif sept-déc. 2024 → **175.21€**
- Ce forfait est obligatoirement du type Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi**
- Externe : 2 repas maximum par semaine au prix de → **4.11€ l'unité**

Paiement des factures de demi-pension et d'internat

Les factures sont transmises **uniquement par mail sur l'adresse de messagerie du responsable « qui paie les frais scolaires »**. Le lycée de BORDA ne propose pas le paiement de la demi-pension par prélèvement. Les familles ont désormais la possibilité de régler par les moyens de paiement suivants par ordre de préférence :

1. **Une fois les factures transmises paiement via : <https://educonnect.education.gouv.fr>**
(paiement en plusieurs fois possible)
2. *Carte Bancaire directement au Bureau hébergement.*
3. *Chèque Bancaire à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée de BORDA.*
4. *En espèces directement à la caisse du lycée – Bureau hébergement*
5. *Virement Bancaire (coordonnées sur l'avis des sommes à payer)*

Elèves BOURSIERS et AIDE de la Région

Les familles des nouveaux élèves boursiers doivent impérativement et rapidement transmettre leur R.I.B au bureau hébergement (hebergement.borda@ac-bordeaux.fr) afin de pouvoir recevoir le virement des bourses fin décembre 2024.

Les élèves ayant bénéficié de l'Allocation de Rentrée Scolaire bénéficie d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine – pour cela vous devez IMPERATIVEMENT faire parvenir au bureau hébergement la copie de l'ATTESTATION de versement de l'allocation de Rentrée scolaire. (L'élève concerné doit figurer sur l'attestation)

ACCES au SELF

Conformément au règlement intérieur l'accès au self du lycée s'effectue grâce à l'application **MY TURBO SELF**. Vous trouverez ci-joint la procédure pour installer et configurer l'application sur le téléphone portable de vos enfants. **CECI N'EST PAS NECESSAIRE POUR LES ANCIENS ELEVES de BORDA.**